

# COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



Organisation  
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: [codex@fao.org](mailto:codex@fao.org) - [www.codexalimentarius.org](http://www.codexalimentarius.org)

CL 2023/34-PR

avril 2023

**AUX:** Points de contact du Codex  
Points de contact d'organisations internationales ayant le statut d'observateur auprès du Codex

**DU:** Secrétariat, Commission du Codex Alimentarius  
Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires

**OBJET:** **Demande d'observations à l'étape 3 sur:**  
**la révision de la Classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale**  
**Classe B - Produits alimentaires primaires d'origine animale (tous les types) et**  
**Classe E - Produits alimentaires transformés d'origine animale (tous les types)**  
**l'élaboration de tableaux sur les exemples de sélection de produits représentatifs**  
**pour la classe B et la classe E**  
**Tableau 9 - Produits alimentaires primaires d'origine animale**  
**Tableau 10 - Produits alimentaires transformés d'origine animale**

**DATE LIMITE: 31 mai 2023**

1. Pour prendre connaissance des informations générales, veuillez vous reporter aux documents CX/PR 23/54/6 et CX/PR 23/54/7, qui sont disponibles sur la page web de la cinquante-quatrième session du Comité du Codex sur les résidus de pesticides (CCPR)<sup>1</sup>.

## DEMANDE D'OBSERVATIONS

2. Les membres du Codex et observateurs sont invités à présenter des observations sur la révision des classes B et E de la *Classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale* (CXA 4-1989), figurant dans les annexes I et II du document CX/PR 22/53/6 et les tableaux respectifs sur les exemples de sélection de produits représentatifs figurant dans les annexes I et II du document CX/PR 22/53/7, qui sont chargées sur le Système d'observations en ligne du Codex (OCS): <https://ocs.codexalimentarius.org/>, conformément aux orientations fournies aux paragraphes 6-10.
3. En présentant des observations sur les classes B et E, les membres du Codex et observateurs sont invités à fournir:
  - a. des observations générales sur l'approche globale de la révision de la classe B et de la classe E et les tableaux de produits représentatifs;
  - b. des observations spécifiques sur les types/groupes/sous-groupes de la classe B et la classe E les tableaux 9 et 10 respectifs sur les exemples de sélection de produits représentatifs
  - c. des orientations sur la question de savoir si les classes B et la classe E révisées et les tableaux 9 et 10 correspondants des produits représentatifs sont prêts pour adoption par la quarante-sixième session de la Commission du Codex Alimentarius.
4. En présentant des observations sur la classe B et la classe E, les membres et observateurs du Codex sont également invités à tenir compte des accords généraux pris par le CCPR dans le cadre de la révision de la *Classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale* et les tableaux de produits représentatifs figurant dans le document CX/PR 23/54/6, paragraphes 1-5.
5. Il est à noter que l'achèvement de la révision des classe B et classe E et des tableaux 9 et 10 respectifs sur les exemples de sélection de produits représentatifs complèteront la révision de la *Classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale*. Les membres et observateurs du Codex sont invités à présenter des observations dans le but de finaliser ces classes et leurs tableaux respectifs des produits représentatifs lors de la cinquante-quatrième session du CCPR.

<sup>1</sup> <https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/meetings/detail/fr/?meeting=CCPR&session=53>

## **ORIENTATIONS CONCERNANT LA PRÉSENTATION DES OBSERVATIONS**

6. Les observations doivent être présentées dans le système OCS, par l'intermédiaire des Points de contact des membres du Codex et observateurs.
7. Les Points de contact des membres du Codex et observateurs peuvent accéder au système OCS et au document ouvert aux observations en sélectionnant "Entrer" dans la page "Mes révisions", disponible après avoir accédé au système.
8. Les Points de contact des membres du Codex et des organisations observatrices doivent fournir des propositions de changements et des observations/justifications sur un paragraphe spécifique (dans les catégories: rédactionnels, de fond, techniques et traduction) et/ou au niveau du document (observations générales ou observations récapitulatives). Des conseils supplémentaires sur les catégories et les types d'observations de l'OCS se trouvent dans les [questions fréquentes de l'OCS \(FAQs\)](#).
9. Des directives supplémentaires, y compris le Manuel de l'utilisateur et le guide succinct, sont disponibles sur le site du Codex: <https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/resources/ocs/fr/> .
10. Les éventuelles questions sur le système OCS peuvent être adressées à [Codex-OCS@fao.org](mailto:Codex-OCS@fao.org).